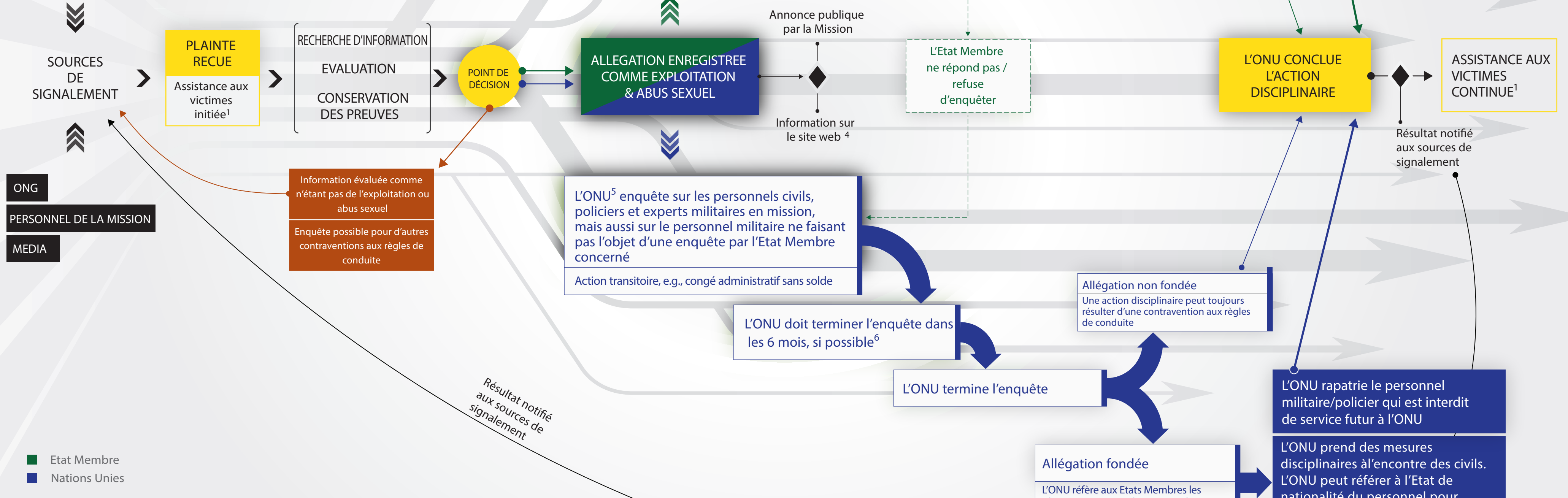


# EXPLOITATION ET ABUS SEXUELS

Gestion des signalements et allégations impliquant le personnel de l'ONU dans les Missions de maintien de la paix et les Missions politiques spéciales

VICTIME  
TEMOIN  
MECANISME COMMUNAUTAIRE DE RECEPTION DES PLAINTES

ONG  
PERSONNEL DE LA MISSION  
MEDIA



■ Etat Membre  
■ Nations Unies



1. L'assistance aux victimes comprend les services médicaux et psychosociaux, ainsi que l'assistance légale pour les cas de paternité  
 2. Le Secrétaire-général demande aux Etats Membres d'adopter un délai maximal de 6 mois pour les enquêtes (A/70/729 para 50) réduit à 3 mois quand les circonstances requièrent une action urgente  
 3. Le délai maximal de notification de 10 jours peut être raccourci quand les circonstances requièrent une action urgente  
 4. www.conduct.unmissions.org  
 5. OIOS et/ou Mission  
 6. Le délai maximal de 6 mois pour les enquêtes de l'ONU sera raccourci à 3 mois quand les circonstances requièrent une action urgente (A/70/729 para 51)